

## **Communications municipales à la séance du Conseil communal du 6 décembre 2024**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

### **1) Renouvellement du label cyber-safe.ch**

La Municipalité d'Ecublens informe le Conseil communal du renouvellement du label cyber-safe.ch. Cette certification est valable deux ans, soit jusqu'au 5 août 2026. L'auditeur confirme, selon son commentaire, que le niveau de sécurité informatique de l'administration communale est exceptionnel et qu'il ne fait aucun doute que le statut « Gold » serait attribué si, comme nous l'avons proposé, le label prévoyait des distinctions échelonnées par niveau. Cela démontre une fois de plus l'étendue des compétences et l'engagement de l'équipe informatique pour garantir la sécurité, l'intégrité et la disponibilité des données numériques de la Ville. Cette consécration démontre que, en plus des compétences déjà mentionnées, les moyens financiers et matériels mis à disposition par les autorités permettent une lutte appropriée contre la cybercriminalité qui implique un engagement permanent et une adaptation continue pour faire face aux nouvelles menaces.

### **2) Centre socioculturel – Etude fermeture de la terrasse du 6<sup>ème</sup> étage – Adjudication au physicien du bâtiment et protection incendie**

En complément à la communication municipale du 10 octobre 2024, la Municipalité a également décidé d'adjuger, après un appel d'offres en gré à gré direct, les prestations de physicien du bâtiment et protection incendie au bureau d'ingénieurs H2 Engineering SA pour un montant de Fr. 7'296.75 TTC qui sera imputé sur le compte n° 359.5030.242 du futur préavis « CSCE - Fermeture de la terrasse du 6<sup>ème</sup> étage - Crédit de construction ».

Ce montant de Fr. 7'296.75, ajouté au montant de Fr. 44'644.- annoncé précédemment, soit un montant total de Fr. 51'940.75, sera financé par le chapitre n° 5 « Autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'études », conclusion n° 4 du préavis de début de législature n° 2021/23 intitulé « Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2021-2026 ».

### **3) Ecole de musique d'Ecublens – Comptes 2023-2024 déficitaires**

Le bouclage des comptes 2023-2024 de l'Ecole de musique d'Ecublens a laissé apparaître un déficit de Fr. 6'201.86, contre un bénéfice de Fr. 1'142.32 pour les comptes 2022-2023. Ce déficit s'explique par plusieurs raisons : augmentation des charges de personnel et achat d'un logiciel informatique.

Même si ce déficit ne semble pas très élevé, il met en péril l'existence même de l'école, laquelle, pour rappel, est soutenue par la Ville à hauteur de Fr. 20'000.- par an sous forme de garantie de déficit. En effet, l'Emuse ne disposait que d'un capital très limité de Fr. 2'196.03 au 31 juillet 2023. Afin d'éviter la faillite de l'association, la Municipalité a fait usage de la disposition « Autorisation générale d'engager des dépenses ordinaires de fonctionnement non prévues au budget », conclusion n° 3 du préavis de début de législature n° 2021/23 intitulé « Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2021-2026 » en absorbant les Fr. 4'005.83 de capital négatif au 31 juillet 2024. Il a, par ailleurs, été décidé d'augmenter la garantie de déficit à Fr. 30'000.- en 2025 pour permettre à l'Emuse un exercice 2024-2025 plus serein, dans l'attente que cette structure,

voulue par les autorités communales, puisse rejoindre l'Ecole de musique vaudoise en réseau et être ainsi reconnue par la Fondation pour l'enseignement de la musique.

#### **4) Réfection du terrain de football B du Croset : adjudication du mandat d'études de prestations pédologiques**

Dans le cadre de la réfection du terrain de football B du Croset, la Municipalité a décidé de mandater le bureau Ecoscan SA afin de réaliser l'étude pédologique du projet.

Cette étude est exigée par l'Etat de Vaud sur la base de la directive cantonale « Etudes pédologiques relatives à la protection contre les atteintes aux sols sur les chantiers ». En effet, dès le terrassement de terre végétale supérieure à 5'000 m<sup>2</sup>, cette directive impose certaines exigences pour la conception de protection des sols. Les prestations pédologiques attendues sont les suivantes :

- Localisation, état et bilan des surfaces définitives et temporaires touchées par le projet.
- Eléments d'utilisation actuelle du sol pertinents pour l'étude.
- Eléments historiques de l'utilisation du sol pertinents pour la définition de l'état initial.
- Localisation des drains, collecteurs, structure du terrain.

Ce montant sera financé par le chapitre n° 5 « Autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'études », conclusion n° 4 du préavis de début de législature n° 2021/23 intitulé « Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2021-2026 ».

Le montant des honoraires pour ce mandat au bureau Ecoscan SA s'élève à Fr. 8'505.20 TTC. Ce montant sera imputé sur le compte n° 170.5060.330 « Croset - rénovation terrain football B ».

#### **5) Association Théâtre et jeune public de l'Ouest lausannois Zigzag – Signature d'un accord de collaboration avec les Communes du District**

Le 29 février 2024, l'Association Théâtre et jeune public de l'Ouest lausannois Zigzag et les 8 communes du District de l'Ouest lausannois ont signé un accord de collaboration afin de soutenir la pérennisation de cette association laquelle est active sur tout le territoire du District.

Depuis de nombreuses années, les communes du District soutiennent sur une base volontaire cette association dont la mission est d'offrir aux familles de l'Ouest lausannois un programme de spectacles professionnels, créés par des compagnies reconnues au niveau local et international ainsi qu'un programme de médiation culturelle mené en priorité par des artistes professionnels régionaux. Ce soutien s'inscrit dans le souhait des communes de développer une politique commune d'éducation culturelle des enfants en se concentrant sur trois axes : le renforcement de l'offre culturelle ou le soutien de l'offre actuelle, l'accès égalitaire à l'art et l'encouragement des initiatives de sensibilisation.

Considérant la pertinence des activités menées par cette association dans ce cadre, les communes du District ont formalisé leur soutien financier sous la forme d'un accord de collaboration grâce auquel celles-ci allouent à Zigzag un montant de Fr. 1.- par an et par habitant, ce pour une durée de 3 ans.

*La Municipalité*